



# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2017-03-08  
Date de révision: 2024-06-18  
Remplace la fiche: 2021-07-13  
Version: 3.3

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Additif de carburant diesel  
Code du produit : 103051, 103052, 103073

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Additif de carburant diesel

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

R.B. Howes & Co., Inc.  
3511 North Ohio Street  
Wichita, KS 67219 - USA  
T 401-294-5500, 1-800 GET HOWES (438-4693)

##### Distributeur

Associated Truckers Supply  
44195 Yale Rd  
Chilliwack, BC V2R 4H2 - Canada  
T +1 604-795-5700

##### Fabricant

EMCO Chemical Packaging  
2100 Commonwealth Ave.  
North Chicago, IL 60064 - USA  
T 847-689-2200

##### Distributeur

White Line Distributors  
3625 Weston Rd Unit 24  
North York, ON M9L 1V9 - Canada  
T +1 416-747-8509

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 703-527-3887  
CHEMTREC 1 (800) 424-9300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Flam. Liq. 3  
Skin Irrit. 2  
Carc. 1B  
Repr. 2  
Asp. Tox. 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide et vapeurs inflammables  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Provoque une irritation cutanée  
Peut provoquer le cancer  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS) :

Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un médecin.  
NE PAS faire vomir.  
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Kérosène (pétrole)	Kérosène (pétrole) Kérosène / Kerosènes, carburants d'aviation / Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16)et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554°F).]	n° CAS: 8008-20-6	15 – 45

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités / Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base- non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité égale ou supérieure à 19 cSt à 40°C (100 SUS à 100°F). Contient relativement peu de paraffines normales.]	n° CAS: 64742-52-5	10 – 30
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités / Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base- non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40°C (100 SUS à 100°F). Contient relativement peu de paraffines normales.]	n° CAS: 64742-53-6	10 – 30
Solvant naphta aromatique léger	Solvant naphta aromatique léger Solvant naphta aromatique léger (pétrole) / Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410°F).]	n° CAS: 64742-95-6	7 – 13
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) / Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérosène- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9- C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290°C(entre 330 et 554°F).]	n° CAS: 64742-94-5	1 – 5
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle)	Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) SDA 11-024-00 / N,N-Bis(hydroxyethyl)-fatty(C16-18 and C18 unsaturated) amides	n° CAS: 68603-38-3	1 - 5
1,2,3-Triméthylbenzène	1,2,3-Triméthylbenzène Benzene, 1,2,3-trimethyl- / Hemimellitene / Trimethylbenzene, 1,2,3-	n° CAS: 526-73-8	0.5 – 1.5

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
1,3,5-Triméthylbenzène	1,3,5-Triméthylbenzène Mésitylène	n° CAS: 108-67-8	0.5 – 1.5
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène	n° CAS: 1330-20-7	0.5 – 1.5
Naphtalène	Naphtalène Naphthalene, molten / Naphthalene, crude / Naphthalenes / Moth balls	n° CAS: 91-20-3	0.1 – 1
Isopropylbenzène	Isopropylbenzène Cumène	n° CAS: 98-82-8	0.1 – 1

\*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée ou en brouillard.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. Risque de glissade sur la matière renversée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les conteneurs à la chaleur ou à des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Diesel Treat Concentrate</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)</b>	
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL TWA	5 mg/m <sup>3</sup> (as oil mist)
<b>Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
<b>USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition</b>	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift (technical or commercial grade)
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL TWA	435 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (526-73-8)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	10 ppm (Trimethylbenzene, isomers)
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	125 mg/m <sup>3</sup> 25 ppm

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	10 ppm (Trimethylbenzene, isomers)
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	125 mg/m <sup>3</sup>
	25 ppm
<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	10 ppm
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans , Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
<b>USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition</b>	
BEI (BLV)	Parameter: 1-Naphthol with hydrolysis plus 2-Naphthol with hydrolysis - Sampling time: end of shift (nonquantitative, nonspecific)
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH	250 ppm
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
NIOSH REL (STEL)	75 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Cumene
ACGIH OEL TWA	5 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT adenoma; neurological eff. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Cumene
OSHA PEL TWA	245 mg/m <sup>3</sup>
	50 ppm
Catégorie de valeur limite (OSHA)	prévenir ou réduire les risques d'absorption cutanée
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
<b>USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH	900 ppm (10% LEL)
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	245 mg/m <sup>3</sup>
	50 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée
<b>Kérosène (pétrole) (8008-20-6)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Kerosene, as total hydrocarbon vapor
ACGIH OEL TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures-total Hydrocarbon vapor (Kerosene/Jet fuels)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Skin & URT irr; CNS impair. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans , Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	100 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
<b>Protection oculaire:</b>
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.



# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Ambré clair
Odeur	: distinctive
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 164 °C (327 °F)
Point d'éclair	: $\geq 54,4$ °C ( $\geq 130$ °F) [Coupe fermée]
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de la vapeur	: <0,1 mm Hg
Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F	: > 1 (air = 1)
Densité relative	: <0,9 (water = 1)
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 9,494 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C (104 °F)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 715 g/l

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles. Rayons directs du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: EPA_HP)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Source: ECHA_API)

Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: EPA_HP)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: EPA_HP)
CL50 inhalation rat	2180 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h Source: EPA_HP)
ATE CA (vapeurs)	2,18 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	2,18 mg/l/4h

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: IUCLID)
CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
ATE CA (gaz)	3400 ppmv/4h

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.1175 (Acute Oral Toxicity), Remarks on results: other:
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 inhalation rat	> 590 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)

Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other: A modification of the techniques described in Appraisal of the Safety of Chemicals in Foods, Drugs and Cosmetics, compiled by the staff of the Division of Pharmacology, Food and Drug Administration.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
ATE CA (vapeurs)	27,57 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	29,08 mg/l/4h
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)</b>	
DL50 orale rat	6000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral)), 95% CL: 4920 - 7320
CL50 inhalation rat	24 g/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)
ATE CA (orale)	6000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	24 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	24 mg/l/4h
<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
DL50 orale rat	1110 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	1120 mg/kg (Source: NZ_CCID)
CL50 inhalation rat	> 0,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	1110 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1120 mg/kg de poids corporel
<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
DL50 orale rat	1400 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Exposure time: 6 h Source: JAPAN_GHS)
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	12300 mg/kg de poids corporel
<b>Kérosène (pétrole) (8008-20-6)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 inhalation rat	> 5,28 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable
<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérigène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérigénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

<b>Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	35 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:

<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
LOAEL (animal/femelle, F1)	450 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	120 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: female, Guideline: other:

<b>Kérosène (pétrole) (8008-20-6)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

<b>Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

<b>1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

<b>Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≈ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)</b>	
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
<b>Distillats naphténiqes légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≈ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
<b>Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,71 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
<b>Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1,8 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,011 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 82-4 (90-Day Inhalation Toxicity), Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Kérosène (pétrole) (8008-20-6)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

<b>Diesel Treat Concentrate</b>	
Viscosité, cinématique	9,494 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C (104 °F)
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
<b>Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
<b>Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	9,22 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
<b>Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	8,41 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	4,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,9 mg/l Test organisms (species): other:
CL50 - Poisson [2]	2,34 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)
<b>Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)</b>	
CL50 - Poisson [1]	1,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: ECHA)

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)</b>	
CE50 - Crustacés [1]	≈ 3,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
LOEC (chronique)	0,24 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,32 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d'

<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'

<b>1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)</b>	
CL50 - Poisson [1]	3,48 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas)
NOEC (chronique)	0,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
CL50 - Poisson [1]	5,74 – 6,44 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	2,16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	1,96 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Flow through])
NOEC (chronique)	0,59 mg/l Test organisms (species): Daphnia pulex Duration: '125 d'

<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
CL50 - Poisson [1]	6,04 – 6,61 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [2]	7,9 – 14,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC (chronique)	0,35 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,38 mg/l Test organisms (species): other:D. rerio and P. promelas Duration: '28 d'

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Diesel Treat Concentrate</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Diesel Treat Concentrate</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)</b>	
FBC - Poissons [1]	61 – 159
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,8 – 6,5 (at 23 °C (at pH 6.2)
<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15
<b>Naphtalène (91-20-3)</b>	
FBC - Poissons [1]	36,5 – 168 (whole body w.w.)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,4 (at 25 °C (at pH 7-7.5)
<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
FBC - Poissons [1]	(35.5 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,55 (at 23 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

### 14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1268  
N° ONU (TDG) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT) : Distillats de pétrole, n.s.a.  
Désignation officielle de transport (TDG) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 3  
Étiquettes de danger (DOT) : 3



# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015



### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

### Transport maritime

L'emballage actuel de ce produit ne se conforme pas à la réglementation de la IMDG. Il n'est pas conçu pour être expédié par maritime.

### Transport par air

L'emballage actuel de ce produit ne se conforme pas à la réglementation de la IATA. Il n'est pas conçu pour être expédié par avion.

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III  
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1 Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

Xylène, isomères mixtes, purs	n° CAS 1330-20-7	1.72%
Naphtalène	n° CAS 91-20-3	1.02%
Isopropylbenzène	n° CAS 98-82-8	< 0.1%

### Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

CERCLA RQ : 100 lb

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### Naphtalène (91-20-3)

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

CERCLA RQ 100 lb

### Isopropylbenzène (98-82-8)

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

CERCLA RQ 5000 lb

## 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.3. Réglementations des Etats - É-U



**ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à Naphthalene, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Composant	Réglementations nationales ou locales
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités(64742-53-6)	U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Xylène, isomères mixtes, purs(1330-20-7)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
1,3,5-Triméthylbenzène(108-67-8)	U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Naphtalène(91-20-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Isopropylbenzène(98-82-8)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Kérosène (pétrole)(8008-20-6)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know

## SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 06/18/2024  
Autres informations : Aucun.  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



### Textes complet des phrases H

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1

# Diesel Treat Concentrate

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Textes complet des phrases H	
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Danger pour la santé NFPA

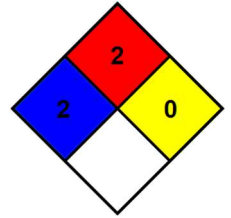
: 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.

Danger d'incendie NFPA

: 2 - Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Mise à jour de la FDS	Modifié	2024-06-18
	Logo	Modifié	2021-07-13
	Composition/information sur les ingrédients	Modifié	2020-03-09
	Nom du produit	Modifié	2020-03-09
	Mise à jour de la FDS	Modifié	2019-03-01
	Composition/information sur les ingrédients	Modifié	2018-04-23

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (Nexreg) 2023

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.